

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Michel BEAUDIC*, Maire.

Date de la convocation : le 27 octobre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 13, votants : 13

Présents :

Mesdames KHOUNCHEF Patricia, GELIN Laurence, LIZÉ Sandra, TEXIER Elisabeth, PASSEBON Virginie

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, COURTECUISSÉ Vincent, GOUSSARD Christian, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre, SAFANJON Fabien,

Absent(e)s et excusé(e)s:

HACQUIN Stéphane, FLOUQUET Stéphane

Secrétaire : LIZE Sandra

Début de séance : 20h30

Point 1 : Avenants aux marchés de la pause Sciecquoise (DEL2016-43)

Lors des travaux de démolition par l'entreprise TROUBAT l'architecte a constaté que le petit bâtiment sur le côté gauche construit en parpaings n'avait pas fait l'objet de fondations. Dans la mesure où il s'agit d'un ERP et qu'à l'évidence ce bâtiment est fissuré avec des infiltrations d'eau, l'architecte, le BET et le contrôleur technique préconise de le démolir et de le reconstruire.

Cette phase de démolition-reconstruction aura pour conséquence une plus-value de l'ordre de 15 177.87 € HT sur les lots 1,2 et 3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à la création d'un lieu public polyvalent sous la forme d'un espace multiservice :

-Lot 1 Démolitions - Désamiantage - Gros œuvre –VRD (TROUBAT) : 10 594.74 € HT
-Lot 2 Charpente bois – Bardage (La Charpente Thouarsaise) : 1 964.22 € HT
-Lot 3 : Couverture - Zinguerie (CLOCHARD) : 2 618.91 € HT

-d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Point 2 : Mise à jour du tableau de classement des voiries (DEL2016-44)

M. le maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2012 et approuvée par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2012.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 14 004 mètres de voies communales et de chemins ruraux.

Il vous est proposé d'intégrer le Chemin de la Cueille en voirie communale – chemin réservé aux seuls piétons- dans le tableau de classement des voies communales.

Voie communale à caractère de chemin

| VC n° | Appellation | Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité | Longueur actuelle (m) |
|-------|----------------------|--|-----------------------|
| 28 | Chemin de la Cueille | De la VC 7 à VC 9U | 81 |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil adopte cette réorganisation du tableau de classement des voiries, ce qui porte le linéaire total de voirie communale à 14 085 m.

Point 3 Taxe d'aménagement : taux et exonération pour l'exercice 2017(DEL2016-45)

En application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Il est proposé au conseil d'exonérer en totalité de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération du 6 novembre 2015 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal à un taux de 3.5%;

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes ou des EPCI, par les conseils généraux et par le conseil régional de la région d'Ile-de-France.

Après en avoir délibéré, (12 pour, 1 contre) le conseil municipal décide :

- de maintenir le taux à 3.5 %

- d'exonérés en totalité les abris de jardin soumis à déclaration préalable de la taxe d'aménagement.

Point 4 : Demande de subvention de l'association Campagn'arts

Le dossier n'étant pas complé la demande sera étudiée au prochain conseil municipal.

Point 11 : Informations

- Les travaux de la rue de la Chambre basse et rue de la Forge seront finis la deuxième semaine de novembre et le balayage se fera à suivre.
- Le SECO a scellé la porte du château d'eau.
- Le portillon du cimetière va être réparé.
- La commission des travaux, lors de sa réunion du 27/10/16, a proposé, compte tenu des plus-values constatées sur le Chantier de La Pause Sciecquoise, de reporter les travaux de refecton de voirie (chemin de la mariée, chemin de la touche, impasse des hauts de sèvre et relèvement des caniveaux) sur 2017. Seuls les PATA devraient être réalisés sur 2016 (budget de 5 000 €).

Point 12 : Questions diverses

- Problème de chien errant.

Prochain conseil le 8 décembre à 20h30

La séance est levée à 22h par Monsieur le Maire.